

Sécurité Incendie

Agrément Organisme de Formation Professionnelle n° 82 69 056 12 69



Equipier Première Intervention

Objectifs

- Mettre l'établissement en conformité avec la réglementation
- Sensibiliser sur le phénomène incendie
- Connaître et appliquer les consignes de sécurité
- Améliorer l'organisation interne de sécurité de l'établissement
- Acquérir les connaissances théoriques à la prévention et à la lutte contre le feu
- Etre capable d'utiliser les moyens de première intervention en cas de feu

Contenu

- Contexte réglementaire
- Déroulement théorique d'une première intervention
- Prévention incendie
- Exercices pratiques sur feux réels

Moyens

- Diaporama interactif en salle
- Matériels utiles aux démonstrations pratiques (extincteurs, bac à feu)

Validation

- L'évaluation des connaissances se fait par un questionnaire à choix multiples et des exercices pratiques
- La présence du stagiaire est vérifiée à travers la feuille d'émargement par demi-journées
- A l'issue de la formation, le stagiaire reçoit :
 - un livret aide-mémoire
 - une attestation de formation

Informations pratiques

- Public : Pour tous. (Groupe de 5 à 10 personnes maximum)
- Prérequis : Aucun
- Durée : 7 h (1 jour)
- Lieu : Dans nos locaux, ou dans votre établissement si celui-ci dispose d'une salle adaptée pour la formation et d'un espace extérieur pour la pratique

ARTICLES R. 4227-37 à R. 4227-39 :
"La consigne de sécurité incendie prévoit (...) des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent (...) à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices (...) ont lieu au moins tous les six mois. La prise en compte du risque incendie s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques (telle que définie dans le Code du travail aux articles L. 4121-1 à L. 4121-5)."